

Renseignements et Assistance

La Liste des marchandises d'exportation contrôlée ainsi que l'émission des licence d'exportation relèvent de la compétence de la Direction des contrôles à l'exportation, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. La direction assiste les exportateurs afin de déterminer si des licences d'exportation sont requises. Elle publie aussi différents avis et brochures qui sont disponibles gratuitement à tous les exportateurs sur demande.

On peut rejoindre la Direction des contrôles à l'exportation aux numéros et adresses suivantes :

Téléphone : (613) 996-2387

Télécopie : (613) 996-9933

ADRESSE POSTALE :

**Ministère des Affaires étrangères et
du Commerce international**

Direction des contrôles

à l'exportation (EPE)

Édifice Lester B. Pearson

125, promenade Sussex - C-6

Ottawa (Ontario)

K1A 0G2

POUR RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTAT D'UNE DEMANDE DE LICENCE D'EXPORTATION :

Prière de composer le (613) 996-2387 et de fournir le numéro d'identification de la demande.

Le Guide est disponible au site WEB du Ministère :

<http://www.dfait-maeci.gc.ca>

Des questions touchant l'exportation peuvent être soumises au courriel:

LMEC?@dfait-maeci.gc.ca